Le financement de notre service

- Pour soutenir cette solution de répit en faveur des proches aidants, nous bénéficions d'un soutien financier de :
 - o Département du Val d'Oise pour 3 jours soit 72h de répit à domicile*
 - AG2R La Mondiale**

*réservé aux bénéficiaires de l'APA ou de la PCH

**pour les proches aidants affiliés

Exemple de coût - Situation n°1



Demande de relayage auprès de M. Réunion - Bénéficiaire de l'APA¹ – avec un TM² de 90.00% qui est soutenu au quotidien par sa femme reconnue aidante sur sa notification de l'APA¹ - pour le temps d'un week-end soit 36h.

La présence en continu auprès de M. Réunion pendant 36h soit du samedi matin 08h au dimanche soir 20h.

- Coût de l'intervention : 36h x 30.00€/h = 1 080.00 €
 - Soutien du département dans le cadre du CPOM³ + droit au répit de l'aidant dans le cadre de l'APA¹ (avec application du TM²) = 980.00 €

Reste à charge pour M. et Mme Réunion pour ce temps de répit de 36h leur coutera : 100.00 €

Déduction fiscale: 50.00€ (soit 50% du montant de la prestation)

Mme Réunion a la possibilité de prévoir un second temps de répit de 36 heures dans la même année aux mêmes conditions.

Exemple de coût - Situation n°2



Demande de relayage auprès de M. Seychelles - Bénéficiaire de l'APA¹ – avec un TM² de 52.35% avec sa femme reconnue aidante sur la notification de l'APA¹ - pour un mini séjour chez ses enfants soit 72h00.

La présence en continu auprès de M. Seychelles pendant 72h soit du lundi 08h au jeudi soir 20h.

- Coût de l'intervention : 72h x 30.00€/h = 2160.00 €
 - Soutien du département dans le cadre du CPOM³ + droit au répit de l'aidant dans le cadre de l'APA¹ (avec application du TM²) = 2098.25 €

Reste à charge pour M. et Mme Seychelles pour ce temps de répit de 72h leur coutera : 61.75 €

Déduction fiscale: 30.87€ (soit 50% du montant de la prestation)

Légende

¹APA : Allocation personnalisée d'autonomie I ²TM : Ticket modérateur ³CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ⁴PCH : Prestation de compensation du handicap

Soutenons les proches aidants Notre relayage face à leur épuisement

Bénéficier d'une solution de répit à domicile c'est :



Pour le proche aidant :

prendre du recul sur sa situation, préserver ou retrouver un équilibre de vie familiale, sociale, professionnelle, préserver sa santé...



Pour la personne fragilisée :

rester dans son environnement de vie habituel, bénéficier d'un accompagnement personnalisé, profiter des compétences professionnelles du relayeur...



Pour le binôme aidant aidé :

se savoir soutenus, prévenir les tensions, bénéficier d'une expertise professionnelle...

